

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Avertissement : En application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les cabinets en gestion de patrimoine exerçant les activités de Conseiller en investissements financiers, d'intermédiaire d'assurance et/ou de démarcheur bancaire et financier sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formalisation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article L 520-1 du Code des Assurances. Ce document permet de vérifier le statut et la capacité d'exercice de notre Cabinet.

Le cabinet CARRE DES GUILHEM, créée en 2008, par Madame Michèle SAVELLI, gérante de la SARL, est un cabinet de conseil en Gestion de Patrimoine, immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 08 042 089 (consultable sur le site www.oriass.fr). Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, le cabinet CARRE DES GUILHEM relève des statuts réglementés suivants :

Conseil en investissements financiers :

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant

Identité du ou des mandants pour lesquels le professionnel exerce une activité de démarchage : M-CAPITAL PARTNERS – 123IM – TRUFFLE CAPITAL - APICAP- ACG MANAGEMENT - INTERINVEST

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : Suravenir, Generali France et Luxembourg, Swisslife, AXA, Oradéa, La Mondiale Europartner Luxembourg, Corum Life, Eres, Spirica.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le mandataire détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du mandataire) : Néant

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n°CPI 3402 2018 000 026 806 délivrée par la CCI de l'Hérault et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

Courtage en Opérations de Banque et en Services de Paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : Néant.

Nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : Néant.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

CARRE DES GUILHEM
Société à Responsabilité
Limitée au Capital de 20.000 E
num SIREN 502 395 585
RCS Montpellier
1030 chemin du Mas de l'huile
34980 MONTFERRIER SUR LEZ
Tel: 04.67.63.51.42
contact@carredesguilhem.com
www.carredesguilhem.com

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Informations sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales et sociales, et la prise en considération des incidences négatives.

Informations sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles, confidentialité

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Madame Michèle SAVELLI en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail contact@carredesguilhem.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion -72030 Le Mans Cedex 9.

Réclamations - Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours ouvrables pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

En second lieu, il pourra saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourrait être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'Etat dans lequel le défendeur est domicilié.

Autorité de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du client